

Commentaire présenté à l'Office des Transports du Canada (Commentaire présenté avec le formulaire)

Sujet: Consultation sur le rapport du Groupe Conseil UDA et la réponse de CMQR relativement à la voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic

Nom: Jacques Boulet

Date: 2026-06-29

Commentaires: voir le document ci-joint

Attachement No1

Frontenac, le 29 juin 2026

Comme citoyen de Frontenac, je considère que le rapport de la firme externe et indépendante UDA vient confirmer mes plus grandes inquiétudes concernant le tracé proposé pour la voie de contournement.

1. Impact sérieux et irréversible à notre eau potable

« L'effet direct le plus important du Projet sur les eaux souterraines est l'abaissement de la nappe d'eau souterraine. À partir de cet effet initial, une série d'effets en cascade est susceptible de se produire sur les écosystèmes et les différentes ressources, se traduisant par divers impacts et risques pour ceux-ci ainsi que pour les communautés » Rapport UDA

« Ces impacts comportent un risque majeur, soit la perte d'accès à l'eau potable, qui pourrait nécessiter soit un captage à plus grande profondeur, soit, dans certains cas, entraîner l'arrêt des ouvrages de captage lorsque le niveau d'eau devient inférieur à celui des installations » Rapport UDA

« ...le Projet entraînera, de façon temporaire ou permanente, un abaissement de la nappe d'eau souterraine au droit de la voie ferrée » Rapport UDA

« L'abaissement de la nappe entraînera ainsi une modification du régime d'écoulement des eaux souterraines, de même que de leur qualité ». Rapport UDA

2. Mesures d'atténuation insuffisantes pour garantir ma sécurité et mon accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante

« l'absence d'un protocole d'urgence en cas de pénurie d'eau potable, afin d'assurer rapidement l'approvisionnement en eau potable et en eau d'usage, constitue une lacune importante. » Rapport UDA

"Par conséquent, malgré les mesures d'atténuation prévues, les risques résiduels pourraient s'avérer modérés à importants pour les communautés et les écosystèmes puisque les effets du Projet sur les processus hydrologiques et hydrogéologiques et les fonctions hydrologiques des milieux humides ainsi que les risques découlant de ces effets n'auront pas été évalués." Rapport UDA

3. Les experts indépendants de UDA confirment que le dossier de l'OTC est incomplet et qu'il y a plusieurs incertitudes et éléments non adéquatement évalués.

« À ce titre, la contamination des sols et des eaux souterraines à la suite d'un accident ou d'un déversement pendant les phases de construction et d'exploitation n'a pas été évaluée ici, puisque les plans de protection de l'environnement (PPE) et d'intervention environnementale (PIE) ne sont pas encore disponibles ». Rapport UDA

« L'analyse montre qu'il manque une évaluation globale des effets du projet sur les milieux humides et forestiers à l'échelle des bassins versants. [...] il y a un manque d'informations pour évaluer les risques d'inondation et d'érosion de sol et il n'existe pas de mesures de protection et d'atténuation de ces effets potentiels. » Rapport UDA

Comment l'OTC peut rendre une décision juste et éclairée sur la « raisonnable » du tracé proposé quand il lui manque des informations critiques quant à l'étendue des impacts sur les communautés et les écosystèmes ?

4. Compte tenu des risques importants et des incertitudes, UDA recommande 9 mesures additionnelles pour :

« mieux protéger l'eau, les milieux naturels et les communautés. Ces mesures visent surtout à mieux prévenir les problèmes, à améliorer les mécanismes de surveillance et de suivi dans le temps et à intervenir plus efficacement si des impacts apparaissent » Rapport UDA.

Comme citoyen inquiet pour ma santé et ma sécurité, je demande que les recommandations d'UDA soient pleinement réalisées avant que l'OTC donne sa décision.

- 5. TC et CPKC rejettent, minimisent ou refusent les recommandations des experts indépendants. Ceci est inacceptable et augmente mes inquiétudes vis-à-vis le projet et les compétences des Promoteurs d'assurer la sécurité des citoyens.**

« Transports Canada est d'avis que de prolonger dès à présent la surveillance des puits d'eau potable sur une durée minimale de 25 ans n'est pas nécessaire, car cette approche va au-delà des normes de l'industrie » Réponse des promoteurs

« Transports Canada est d'avis que bonifier la caractérisation des milieux humides n'est pas nécessaire. » Réponse des promoteurs

« le fait d'obtenir plus de données, coûteuses en temps et en ressources, n'augmenterait pas forcément la représentativité et ne réduirait pas nécessairement l'incertitude dans ce type de milieu. Il est donc impossible de conclure hors de tout doute que plus de données mènerait à une meilleure gestion du risque. » Réponse des promoteurs

- 6. UDA n'a pas revu « l'analyse de vulnérabilité » réalisée par la firme Laforest Nova Aqua en 2022 qui explique les aires de protection des puits municipaux. Comment UDA peut conclure qu'il n'y aura pas d'impact du Projet sur les puits municipaux ?**

En conclusion, une revue indépendante vient confirmer les nombreux risques et incertitudes liés au choix du tracé. En tant que résident de FRONTENAC, je n'accepte pas ces incertitudes ou ces risques à ma santé et sécurité, ainsi que les risques à mon territoire et milieu de vie. Le projet proposé cause beaucoup trop de torts par rapport aux bénéfices prévus.

Également, en tant que citoyen de Frontenac, je demande à l'OTC d'écouter la municipalité de Frontenac qui s'oppose fermement au tracé proposé. Je demande aussi à l'OTC d'écouter les citoyens de Frontenac qui à 92,5%, lors d'un référendum démocratiquement tenu, ont rejeté le tracé proposé sur son territoire à cause des risques à l'eau potable et de la destruction environnementale démesurée. Le projet n'est pas dans l'intérêt de notre communauté.

Ce n'est pas parce qu'un projet est 'réalisable' qu'il est 'raisonnable'.

Le tracé proposé de la VC est déraisonnable et doit être rejeté par l'OTC.

Je suis résident de Frontenac depuis 1976 et, depuis que la ville de Lac-Mégantic s'approvisionne en eau potable dans des puits à Frontenac, j'ai déjà des problèmes avec mon puit artésien d'une profondeur de 425 pieds. J'ai manqué d'eau à plusieurs reprises et la ville de Lac-Mégantic vient mesurer le niveau d'eau dans mon puits et ce depuis juillet 2003.

Imaginé que, pour une voie ferrée que plus de 70% de la population ne veulent pas, donc aucune acceptabilité sociale, des travaux qui auront des impacts certains sur la nappe phréatique et donc, c'est une certitude que nous allons manquer d'eau potable et sa qualité sera affectée.

Vous devez tenir compte que les 3 municipalités soit Frontenac, Lac-Mégantic, Nantes s'approvisionnent (100%) sont alimentés par des eaux souterraines. Toute la population est à risques dans notre secteur.

Les milieux humides affectés, les risques conformés d'effondrement des sols à plusieurs endroits (rapport de la firme ENGLOBE)

Et le Canadian Pacific, compagnie privée, aura droit à ce cadeau financier payé par tous les canadiens. La compagnie a le droit d'exiger les normes de construction, mais de ne pas participer au financement. C'est inconcevable. Nos gouvernements ne gouvernent que par des énormes déficits.

UPA de l'Estrie et les Producteurs forestiers de l'Estrie ont un autre trajet à présenter, projet qui contournera les nappes phréatiques. C'est la demi-voie que Lac-Mégantic ne veut rien savoir.

Jacques Boulet